



Trophée 2013 du 9^{ème} Salon Inter Entreprises sur les Hauts de Garonne

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Le bulletin d'inscription se trouve à la fin du dossier)

Présentation Générale

Article 1 – Organisation et contexte

Le prix « SIE » des entreprises de la rive droite est organisé par le réseau d'acteurs pour la création, le développement et la reprise d'entreprises sur les Hauts de Garonne ! (Hauts de Garonne Développement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ADIE, la CSDL, le CIDFF, la Banque Populaire du Sud-Ouest, Gironde Initiative, la Société Générale, et les 19 communes adhérentes à Hauts de Garonne Développement).

Hauts de Garonne Développement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Initiative Gironde, et la Société Générale procéderont à la sélection des lauréats sur examen des dossiers de candidature.

Article 2 – Objectif général

Valoriser et récompenser par l'attribution de deux prix distincts des entreprises de la rive droite bordelaise qui mènent une démarche de valorisation de l'environnement, du territoire et / ou des conditions de travail.



Article 3 – Pourquoi participer?

Sur les Hauts de Garonne, des entreprises agissent chacune à leur niveau en faveur de l'environnement, du territoire ou du bien-être de leurs salariés. Ces prix sont l'occasion pour celles qui œuvrent dans ces domaines de valoriser leurs actions et de partager leurs expériences, afin de créer l'émulation autour de projets concrets qui, à l'échelon local, contribuent à des enjeux plus globaux. Les lauréats bénéficieront en outre d'une notoriété nouvelle ou accrue, notamment par la couverture médiatique du concours.

Modalités de participation

Article 4 – Candidats

Ce concours est ouvert à l'ensemble des entreprises de la rive droite bordelaise, dont le siège social est sur la Rive Droite.

Article 5 – Actions

Les actions soumises à candidature doivent être des réalisations concrètes, achevées ou suffisamment avancées, pour en évaluer la mise en œuvre. Les mises en conformité par rapport à la réglementation ne sont pas considérées comme une action éligible au concours.

Article 6 – Dossiers de participation

La participation aux prix « SIE 2013 » des entreprises de la rive droite bordelaise est libre et gratuite. Pour participer, il suffit de compléter le dossier de candidature.

- Pièces du dossier :
Le dossier doit contenir le formulaire de candidature dûment complété. Il peut être enrichi par tout document qui pourrait étayer votre candidature.
- Dépôt du dossier :
Le dossier, une fois complété, est à envoyer ou déposer sous format papier à :

Hauts de Garonne Développement
Centre d'Innovation et de Formation
Avenue Jean Alfonséa
33270 FLOIRAC

La date limite de réception des dossiers est fixée au 30 septembre 2013 à 12 h 00. Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne pourra être valable. Les frais afférents à la présentation de la candidature et au dépôt du dossier sont à la charge du candidat.



Sélection des lauréats et récompenses

Article 7 – Instruction des candidatures

Au cours des mois d'août et septembre 2013, selon le nombre de candidatures reçues, HDG opérera une présélection des dossiers, au vu des critères de recevabilité et des critères de sélection.

Critères de recevabilité :

- Candidat rive droite ;
- Dossier complet et lisible ;
- Dossier remis dans les délais.

Critères de sélection :

- Originalité, créativité et caractère innovant de l'action ;
- Pérennisation de l'action
- Méthodologie et moyens mis en œuvre ;
- Apport au territoire ;
- Réalisation concrète et mesurable.

Article 8 – Jury

Le jury délibérera le 10 Octobre 2013. Il sera constitué de partenaires institutionnels et de membres du réseau d'acteurs pour la création, le développement et la reprise d'entreprise sur les Hauts de Garonne. Le jury désignera, parmi les candidats présélectionnés par Hauts de Garonne Développement, la meilleure réalisation. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 9 – Récompenses

De nombreux lots offerts par notre club de partenaires sont à gagner.

Retrouver l'ensemble de ceux-ci à partir de Septembre sur notre site Internet.

Article 10 – Remise des prix

La cérémonie de remise des prix sera organisée le 17 octobre 2013 lors de l'apéritif clôturant le SIE 2013. Les lauréats s'engagent à participer à la remise des prix.



Informations complémentaires

Article 11 – Communication

Les lauréats s'engagent à accepter toute communication sur leurs réalisations, mise en œuvre par Hauts de Garonne Développement, dans la limite du respect du secret industriel. Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les lauréats s'engagent à accepter une utilisation de leur nom ainsi que des écrits remis dans le cadre du dossier de candidature.

Article 12 – Confidentialité

Les candidats peuvent souhaiter que certaines des informations fournies dans le cadre de leur dossier de candidature restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier dans leur dossier de candidature quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.

Article 13 – Droits d'utilisation

Les informations figurant sur les dossiers de participation font l'objet d'un traitement informatique estimé à la gestion des candidatures. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à Hauts de Garonne Développement.

Article 14 – Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires sollicitées, y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

Article 15 – Annulation

L'intérêt de ce concours exige la présentation d'un nombre minimum de dossiers. En cas d'annulation du concours, les candidats en seront informés par courrier, dans un délai de deux semaines maximum après le 30 septembre 2013 – date limite de dépôt des dossiers. Le comité de pilotage se réserve à tout moment le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le prix « SIE 2013 » des entreprises de la rive droite bordelaise si les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Les candidats en seront tenus informés.

Article 16 – Engagement

La participation au prix « SIE 2013 » des entreprises de la rive droite bordelaise implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement. Celui-ci est consultable sur le site Internet de HDG : www.hdgdev.com





Trophée 2013 du 9^{ème} Salon Inter Entreprises sur les Hauts de Garonne

DOSSIER DE CANDIDATURE

Clôture des inscriptions le 30 Septembre 2013 à 12h00

L'ENTREPRISE

NOM DU CHEF D'ENTREPRISE : PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ACTIVITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL (en majuscules) :

TELEPHONE :

FAX :

SITE INTERNET :

FORME JURIDIQUE : S.A.R.L. S.A. S.A.S. E.I. E.U.R.L. ASSOCIATION

AGE DE L'ENTREPRISE :

ADHERENT SYNDICAT (OU CORPORATION) :



■ Vos marchés (répartition en %)

Local :..... Régional :.....

National :..... International :.....

■ La commercialisation / communication (joindre tout document susceptible de valoriser votre activité : article de presse, publicités, photos,...)

■ Partenariat / synergies mises en œuvre sur le territoire :

.....
...

■ Apport au territoire (participation à la vie locale, adhésion à un club d'entreprises,...)

.....

LA GESTION DE L'ENTREPRISE

■ Les investissements :

(réalisés ou à venir : objets, montants, modes de financement)

.....
.....

■ Chiffre d'Affaires réalisé les trois derniers exercices:

2010 : 2011 : 2012 :

■ Résultat net dégagé sur les trois derniers exercices :

2010 : 2011 : 2012 :

■ L'environnement :

➤ Tri sélectif : OUI NON

➤ Installation spécifique (ex : récupération des eaux de pluie,...)

NON OUI, laquelle?

➤ Intégration paysagère :

NON OUI, laquelle ?

➤ Utilisation d'énergies « propres (solaire, air, eau, autres) :

NON OUI, laquelle ?

➤ Mobilité des salariés :

NON OUI, laquelle ?



■ Moyens : Financiers : % du chiffre d'affaires consacré :.....
Humains :.....

(nombre de salariés alloué ÷ total de salariés)

(ou nombre d'heures de travail consacrées ÷ total d'heures de travail)

■ Votre projet d'entreprise

Votre innovation/organisation/développement spécifique :

.....
.....
.....

En quoi votre entreprise est innovante ?

.....
.....
.....

ANNEXES

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement être accompagnés des pièces suivantes :

- Court historique retraçant l'évolution de l'entreprise depuis sa création

Les dossiers peuvent également être complétés des éléments suivants :

- Documents photographiques ou publicitaires
- Tout élément susceptible de décrire l'activité ou la production (catalogue, notice publicitaire, échantillons,...)
- Tout élément concernant le parcours du chef d'entreprise (diplômes, distinctions, concours...)
- Dossier de presse...

